

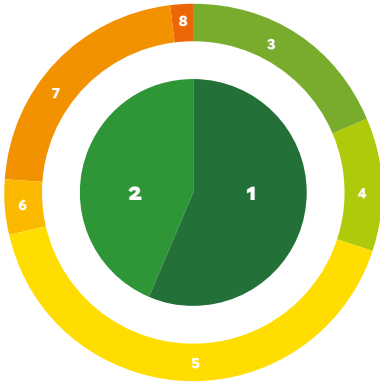
Bilan d'activité 2017

Conseil départemental de la Gironde de l'Ordre des médecins

Lors de sa séance plénière du 5 juillet 2018, le Conseil départemental a souhaité réaliser un bilan d'activité annuel afin d'informer ses confrères des différentes missions accomplies tout au long de l'année.

L'Ordre des médecins est une institution de droit privé chargé d'une mission de service public, son fonctionnement est régi par le code de la santé publique.

En application des dispositions du code de la santé publique, le Conseil départemental veille au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine, et à l'observation par tous ses membres des devoirs professionnels ainsi que des règles édictées par le code de déontologie. Il assure également la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession médicale.



8 601 MÉDECINS

NOMBRE TOTAL D'INSCRITS
AU 31/12/2017

SEXE

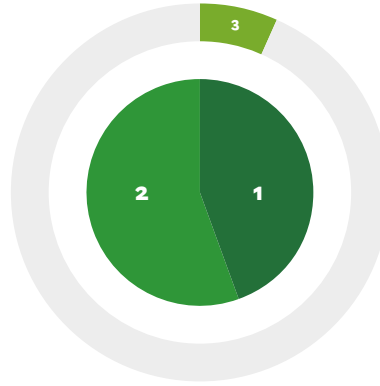
4860 hommes ¹
3741 femmes ²

ACTIVITÉS DES MÉDECINS

1 616 médecins hospitaliers ³
982 médecins salariés ⁴
3 547 libéraux ⁵
422 libéraux remplaçants ⁶
1 889 retraités ⁷
145 médecins sans activité ⁸

QUALIFICATION PRINCIPALE

3 878 médecins généralistes
364 chirurgiens
4 359 autres qualifications



568 ³ NOUVEAUX MÉDECINS

NOMBRE TOTAL DE NOUVEAUX
INSCRITS SUR L'ANNÉE 2017

SEXE

253 hommes ¹
315 femmes ²

NATIONALITÉ

541 Française
8 Italienne
6 Roumaine
4 Espagnole
2 Marocaine
1 Britannique
1 Burkinabé
1 Camerounaise
1 Mauricienne
1 Polonaise
1 Sénégalaise
1 Tchèque

TYPES DES DIPLÔMES

532 État français
21 Pays de l'Union Européenne
15* Étrangers

PAYS DES DIPLÔMES

532 France
7 Italie
7 Roumanie
6 Algérie
4 Belgique
3 Espagne
2 Maroc
2 Tunisie
1 Moldavie
1 Pologne
1 Serbie
1 Sénégal
1 Syrie

QUALIFICATION PRINCIPALE

252 médecins généralistes
38 chirurgiens
278 autres qualifications

*dont un diplôme roumain obtenu avant l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne

02

QUELQUES FAITS MARQUANTS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

❶ 03/02/17

Remise de bourses de l'AFEM (Aide aux familles et entraide médicale) au siège du Conseil

❷ 11/05/17

Conférence-Débat au siège du Conseil : « Le CHU : service public ou entreprise? »
Intervention de M^r Philippe Vigouroux

❹ 11/07/17

Rencontre au siège du Conseil avec les médecins retraités désireux de reprendre contact avec la médecine

❸ 22/05/17

Rencontre LEH : pour une information et un consentement véritables

❺ 18/09/17

Rencontre LEH : les enjeux de la chirurgie assistée par robot : l'exemple en cancérologie ORL

JAN. FÉV. MARS AVR. MAI JUIN JUL. AOÛT SEPT. OCT. NOV. DÉC.

❶

❷ ❸

❹

❺

❻

❼

❼

❽

❿

❾

❿

❻ 09/10/17

Rencontre LEH : la crise de la recherche non-fiable : mécanismes, conséquences et solutions possibles

❽ 12/10/17

Forum des jeunes médecins généralistes à l'Université de Bordeaux dont l'objectif était d'apporter aux étudiants des informations sur les remplacements et sur les installations en médecine générale

❾ 13/10/17

Remise de bourses de l'AFEM (Aide aux familles et entraide médicale) à l'Académie de médecine.

❼ 12/10/17

Rencontre au siège du Conseil avec les médecins retraités désireux de reprendre contact avec la médecine

❿ 15/11/17

Colloque - Journée droits du patient organisée en partenariat avec le Barreau de Bordeaux à l'Athénée municipal

❿ 19, 20 et 21/10/17

3^e Congrès de l'Ordre des médecins à Paris : différentes tables rondes sur l'éthique et la déontologie (fin de vie, informations couvertes par le secret médical, secret médical et radicalisation...), sur l'exercice professionnel, (GHT, regroupements et exercice professionnels...), sur la formation et les compétences médicales (réformes des DES), sur la santé publique et la démographie médicale (santé publique et maladies infectieuses transmissibles, actions de prévention et inégalités en santé...), sur la e-santé et les nouvelles technologies, l'entraide...

❿ 28/11/17

Rencontre LEH : « Anthropologie médicale et migrants : un nouvel outil de santé »

Le Conseil départemental de la Gironde était constitué de 38 conseillers en 2017. Le Conseil se réunit mensuellement, en séance plénière, afin de prendre des décisions collégiales sur les dossiers présentés par les différentes commissions. Le Bureau est composé de membres titulaires et se réunit de façon hebdomadaire, c'est un organe consultatif qui gère les affaires courantes du Conseil.

En 2017, il y a eu 34 bureaux et 11 assemblées plénières.

Le Conseil départemental a comme mis-

sions principales : la tenue du Tableau avec les inscriptions, les transferts et les radiations des médecins, la délivrance des licences de remplacement, la responsabilité du tableau de gardes, un rôle de conseil en matière de déontologie. Il intervient également dans le cadre du contentieux avec l'organisation des conciliations entre médecins ou entre médecins et patients.

Par ailleurs, il assure un rôle d'entraide, apporte une aide confraternelle aux victimes et recueille également les déclarations d'incidents et les

violences faites aux médecins. Il lutte contre l'exercice illégal de la médecine.

Aussi, il représente la profession dans les différentes instances comme le comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins (CODAMUPS), le Conseil territorial de santé (CTS), les commissions d'activité libérale et les conseils de surveillance des établissements de santé de la Gironde, la commission paritaire locale (CPL).



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS COMMISSIONS

LA COMMISSION DE LA TENUE DE TABLEAU

◆ Chaque inscription est précédée d'un rendez-vous avec un conseiller, cette entrevue a pour but de présenter l'Ordre, de prendre connaissance du projet de l'impétrant, de lui apporter les premiers conseils et de s'assurer de la bonne maîtrise de la langue française pour les médecins étrangers.

*76 sessions inscriptions en 2017
568 inscrits en 2017 dont 333
de nouveaux inscrits débutant
leur carrière professionnelle*

◆ Un médecin libéral souhaitant s'installer sur un site principal doit demander son installation auprès du Conseil départemental (création ou reprise de cabinet, association avec d'autres confrères, exercice libéral en clinique, installation en société...)

221 installations en 2017

◆ Le Conseil départemental traite également les demandes de transfert de résidence professionnelle lorsqu'un médecin désire transférer sa résidence professionnelle ou son domicile (médecin retraité ou remplaçant) dans un autre département.

239 demandes de transfert en 2017

LA COMMISSION DES LICENCES DE REMPLACEMENT

Le Conseil départemental délivre à l'étudiant en médecine, après vérification des conditions légales requises pour être autorisé à effectuer un remplacement, sa licence de remplacement pour

une durée de 6 mois renouvelable.

928 licences de remplacement délivrées en 2017, dont 341 nouvelles licences de remplacement. 66 % de ces premières licences sont en médecine générale. Pour les autres spécialités, les trois spécialités qui prédominent sont :

- ◆ 6 % en Anesthésie-réanimation
- ◆ 5 % en Pédiatrie
- ◆ 5 % en Psychiatrie



LA COMMISSION DES QUALIFICATIONS ET VAE

Un médecin peut, au cours de sa vie professionnelle, désirer changer de spécialité. Cette possibilité est permise par deux processus : soit par le passage devant une commission de qualification placée auprès du Conseil national de l'Ordre des médecins, soit par le passage devant une commission de VAE (validation des acquis de l'expérience) auprès du Conseil national de l'Ordre des médecins.

En 2017, 15 dossiers transmis par la commission de qualification nationale ont été étudiés :

- ◆ 7 dossiers ont obtenu un avis favorable
 - ◆ 8 dossiers ont obtenu un avis défavorable
- Les spécialités concernées par les avis favorables :
- ◆ Médecine Générale : 3
 - ◆ Biologie médicale : 2
 - ◆ Psychiatrie : 1
 - ◆ Oncologie option hématologie : 1

Les spécialités concernées par les avis défavorables :

- ◆ Médecine du travail : 6
- ◆ Médecine générale : 1
- ◆ Gériatrie : 1

En 2017, trois dossiers de VAE ont été étudiés :

- ◆ 1 dossier en cancérologie option chirurgie cancérologique, avis favorable.
- ◆ 2 dossiers en cancérologie option traitements médicaux des cancers, avis favorables.

LA COMMISSION DES CONTRATS

Tous les contrats conclus en rapport avec son exercice sont transmis par le médecin au Conseil départemental pour étude. Elle vérifie qu'aucune clause n'est contraire à la déontologie et que sont respectés en particulier l'indépendance professionnelle, le secret médical, le libre choix du patient, et la liberté de prescription.

916 contrats reçus et avis rendus
Dont 287 contrats publics et privés
Dont 122 contrats libéraux
Dont 81 statuts de sociétés d'exercice libéral (SCP, SEL, SELAS)

LA COMMISSION DES REMPLACEMENTS

Tous les remplacements doivent faire l'objet d'un contrat qui doit être transmis au conseil départemental avant le début du remplacement.

11651 contrats de remplacement visés et enregistrés

LA COMMISSION DES SITES DISTINCTS

Dans l'intérêt de la population, un médecin peut exercer son activité professionnelle sur un ou plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle habituelle. La Commission reçoit les demandes d'ouverture de sites distincts, évalue les critères socio-géo-démographiques et techniques, le respect

de la continuité des soins et présente les dossiers en assemblée plénière.

165 demandes étudiées



LA COMMISSION INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Le Conseil départemental assure le respect du dispositif « anti-cadeau » mis en place depuis 1993 qui instaure le principe pour les membres des professions médicales de recevoir des avantages en nature ou en espèces par des entreprises.

1476 conventions étudiées

LA COMMISSION DES PLAINTES ET DOLÉANCES

Le Conseil départemental a pour rôle d'organiser les conciliations dans le cadre du contentieux disciplinaire pouvant opposer un médecin à un autre (article R4127-56 du code de la santé publique) ou un médecin à un patient (L4123-2 CSP). La réunion de conciliation se déroule en présence des parties et d'un ou plusieurs conseillers ordinaires. Cette conciliation vise à essayer de trouver une solution amiable au litige qui, parfois, peut résulter d'une incompréhension ou d'un manque d'explication.

221 plaintes et doléances reçues
117 conciliations organisées dont 46 % ont abouti à un retrait de plainte

LA COMMISSION DES SAISIES ET PERQUISITIONS

Dans le cadre d'enquêtes judiciaires, les officiers de police judiciaire peuvent solliciter le concours des médecins. Lors de saisies des dossiers médicaux ou perquisitions un conseiller ordinal doit être présent pour garantir le respect du secret professionnel.

127 saisies de dossiers médicaux et perquisitions en 2017

LA COMMISSION D'EXEMPTION DES GARDES

Cette commission est chargée d'instruire les demandes d'exemption des gardes qui seront présentées en assemblée plénière.

16 dossiers d'exemption des gardes instruits en 2017



LA COMMISSION D'ENTRAIDE

Le Conseil départemental, par le biais de cette commission, peut apporter un soutien à un confrère en difficulté. Une ou plusieurs rencontres sont organisées avec un conseiller ordinal afin d'établir ensemble un état des lieux de la situation et mettre en place des actions d'entraide.

3 dossiers étudiés en 2017

LA COMMISSION ÉTHIQUE

La commission organise des réunions et mène des réflexions sur des thèmes d'éthique tels que la fin de vie, la PMA, les droits du patient afin de transmettre ses réflexions aux médecins du département ainsi qu'au Conseil national.

LA COMMISSION REVUE ET RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Cette commission organise la rédaction et la publication de la Revue avec pour but d'apporter des informations cliniques, juridiques, sociales utiles à l'exercice de chacun. Notre souhait est de favoriser un partage des compétences entre généralistes et spécialistes libéraux, hospitaliers, universitaires, étudiants, en y associant aussi des disciplines autres (littérature, sociologie, philosophie...) dans la recherche d'un enrichissement mutuel.

De plus, le Conseil départemental par le biais de son site internet www.conseil33.ordre.medecin.fr et de newsletters informe des actualités médicales intéressant la profession.

LA SÉCURITÉ DES MÉDECINS

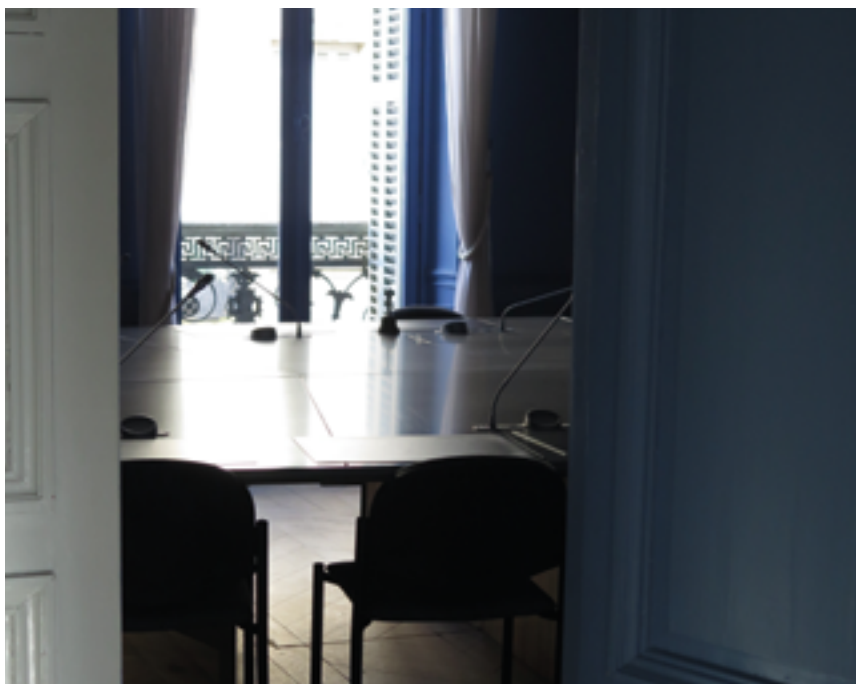
Le Conseil départemental a établi et signé un protocole départemental avec le Préfet du département. Un référent sécurité est nommé au sein du Conseil, il est chargé de recueillir les déclarations d'incidents et de violences pour les transmettre à l'observatoire de la sécurité du Conseil national. Il apporte un soutien à ses confrères. Dans certains cas, le Conseil départemental peut également déposer plainte et se constituer partie civile.

12 signalements d'agressions en 2017 dont 2 avec violences physiques

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Nous proposons des stages pour les étudiants en M1 et M2 Droit de la santé et les étudiants en école d'avocats. Ces stages créent une relation enrichissante qui permet de faire connaître aux professionnels du droit les problématiques auxquelles sont confrontés les médecins et un compagnonnage avec notre équipe juridique.

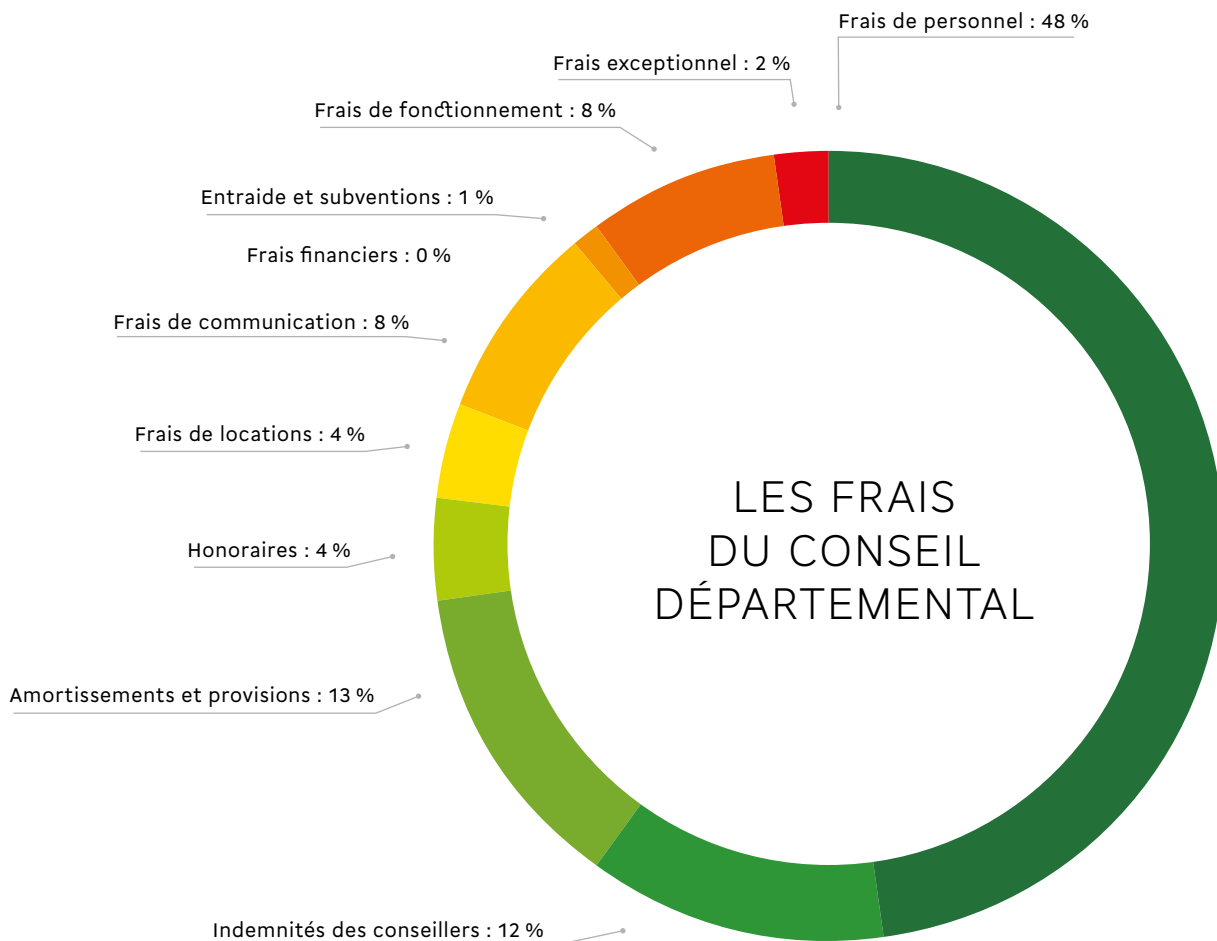
9 stagiaires accueillis en 2017



04 LE BUDGET

Le Conseil départemental doit établir des comptes annuels qui relatent ses activités à la date du 31 décembre de chaque année. Le budget 2017 réalisé a été présenté et approuvé lors du Conseil du 5 avril 2018 en présence de l'expert-comptable.

Globalement on note des produits en croissance de 7 % par rapport à 2016 qui correspond en grande partie à l'augmentation du nombre d'inscrits dans le département de la Gironde.



LA COTISATION

La cotisation est perçue par le Conseil départemental qui reverse une quote-part au Conseil national et au Conseil régional. Pour exemple, la cotisation des médecins en activité et des sociétés était de 333 euros en 2017 : 162 euros ont été perçus par le Conseil départemental, 131 euros par le Conseil national et 40 euros par le Conseil régional.



L'année 2017 s'est achevée sur la préparation des élections pour le renouvellement par moitié des élus. Ces élections ont vu l'introduction de deux nouvelles mesures : la parité et la nouvelle limite d'âge.

Sur un plan plus général, le Conseil départemental de la Gironde sous l'impulsion de son Président d'alors, le docteur Albert Roche, entendait poursuivre son action de rapprochement avec les autres professions réglementées comme l'Ordre des avocats, des experts comptables, des pharmaciens, des sages-femmes, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes, et des pédicures-podologues.

Il entendait également renforcer ses relations avec l'Agence régionale de santé, la Préfecture de la Gironde, la CPAM, la Magistrature et poursuivre son engagement auprès des jeunes médecins en formation ainsi que nos aînés.